



Servir de prête nom à son insu pour une entreprise

Par **Kit29**, le **15/10/2010** à **14:16**

Bonjour,

J'espère que quelqu'un pourra m'aider!

Voila mon problème:

Le père de mon ami s'est servi de son nom pour créer plusieurs entreprises en SCI et SARL.

Nous ne le savions pas et puis un jour nous l'avons découvert en faisant des recherches sur le site Internet Societe.com . Après avoir commandé les statuts et tous les autres documents qui allaient avec nous nous sommes rendus compte que le père de mon amis avait constitué des société où figure en associé mon ami!

Sur les statuts il y a eu imitation de sa signature.

De plus pour les SCI mon ami (toujours sur le papier) a soit disant apporté des sommes d'argent et a donc des parts dans ces sociétés.

J'ai essayé de demander à mon ami de dire à son père de l'enlever des société car si jamais il arrive quelquechose mon ami devra payer alors qu'il n'a jamais rien signé!

Je ne sais pas quoi faire car je ne suis pas directement liée à ça mais j'aimerais que ce soit réglé pour notre avenir.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **15/10/2010** à **15:03**

S'il ne veut rien faire, vous ne pouvez rien faire

N'achetez rien en commun, ne vous mariez pas, ne vous pacsez pas.

Prenez soin

- d'être chez vous (soit totalement propriétaire, soit seul locataire sur le bail)
- d'avoir les factures à votre nom de tous vos biens
- n'empruntez pas avec lui, ne soyez jamais caution de quoi que ce soit pour lui (même sur un bail, pas de clause de solidarité, pas de caution)

Par **Kit29**, le **18/10/2010** à **11:10**

Je sais bien qu'on ne doit rien avoir en commun mais ce qui m'ennui c'est de ne pouvoir rien faire.

Par **Kit29**, le **18/10/2010** à **11:14**

Je n'ai aucun recours possible? je ne peut même pas le signaler à la gendarmerie ou peut-être que quelqu'un de sa famille pourrait le faire à sa place? Par exemple sa mère?

Par **Domil**, le **18/10/2010** à **14:22**

Le problème est que votre ami semble vouloir couvrir son père. Donc si vous allez dénoncer le père et que votre ami dit que c'est faux, vous risquez des poursuites pénales pour dénonciation d'un fait imaginaire ou dénonciation calomnieuse.

Bref, ne vous en mêlez pas, ça vous retomberait dessus.